

Conseil de Quartier - Invalides
Compte rendu
7 février 2023

Tour de table

- **Esmeralda MONPLAISIR**, conseillère d'arrondissement, élue référente pour le quartier des Invalides.
- **Bruno DELGADO**, adjoint au maire et chargé de la vie associative et de la coordination des conseils de quartiers.
- **Josiane GAUDE**, Adjointe au maire en charge du commerce et de la coordination municipale.
- **Stéphane CHOPIN**, collaborateur du Maire.

La réunion rassemble 7 participants.

L'ordre du jour est le suivant :

- Le Budget Participatif 2023
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- Les compétences de la Police Municipale
- Le 7^e propre en 7 jours
- Signalements divers

Le Budget Participatif 2023

Bruno DELGADO rappelle que l'édition 2023 du Budget Participatif a débuté le 9 janvier dernier.

A la demande de Rachida DATI, ce sujet était d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil des 4 quartiers qui s'est tenu ici, en Mairie du 7^e, le 10 janvier.

- **36 projets pour l'arrondissement ont été déposés.**

Bruno DELGADO indique ensuite que c'est Anne HIDALGO qui a décidé de diminuer l'enveloppe budgétaire dédiée aux projets d'arrondissement pour le Budget Participatif 2023. Dans le 7^e, la **baisse est drastique : de 4 millions d'euros en 2022 à seulement 1,2 millions d'euros en 2023 !**

Rachida DATI est totalement opposé à cette décision injuste qui vient pénaliser le 7^e, alors même qu'un nombre record d'habitants avait pris part au vote lors du Budget Participatif 2022.

Les Conseillers de quartier déplorent cette baisse massive.

Bruno DELGADO précise que **Rachida DATI a écrit, avec les maires du 6^e et du 8^e, un courrier à Anne HIDALGO pour lui demander de revenir sur cette décision.**

A noter : dans un courrier arrivé en Mairie du 7^e le 20 février, Anouch TORANIAN, adjointe en charge du Budget Participatif, répond à ce courrier en justifiant le choix de l'exécutif par la mise en place de

SC

critères financiers basés exclusivement sur l'évolution démographique et le nombre de quartiers populaires de chaque arrondissement.

Bruno DELGADO revient sur le calendrier concernant le Budget Participatif :

- 9 – 29 janvier : dépôt des projets.
- 30 janvier – 13 février : études sur la recevabilité des projets déposés
- **20 février – 24 mars** : ateliers de concertation pour retravailler les projets
- 20 février – 12 mai : instruction des projets déposés recevables par la Ville de Paris
- 22 mai – 6 juin : commissions d'arrondissement
- **7 – 26 septembre** : vote des riverains sur les projets

En conclusion, Bruno DELGADO revient sur les conditions du vote : la Mairie du 7^e mettra comme en 2022 des urnes mobiles à disposition des habitants afin de faciliter leur participation.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Bruno DELGADO rappelle que le 7^e accueillera 3 sites de compétition dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 :

- **L'Esplanade des Invalides (8 000 spectateurs)** : épreuves de tir à l'arc (+ para-tir à l'arc), d'athlétisme et de cyclisme sur route.
- **Le Stade Tour Eiffel (12 860 spectateurs)** : épreuves de beach-volley et de cécifoot.
- **L'Arena Champ de Mars (8 356 spectateurs)** : épreuves de judo et para judo, de lutte et de rugby fauteuil.

Pour rappel, les Jeux Olympiques auront lieu du 26 juillet au 11 août 2024, tandis que les Jeux Paralympiques se dérouleront du 28 août au 8 septembre 2024.

Bruno DELGADO indique que la première réunion publique en Mairie, prévue le 13/02, doit être reportée à une date ultérieure en raison de contraintes d'agenda.

Les Conseillers de quartier souhaitent obtenir plus d'informations sur l'emprise exacte prise par le futur stade qui sera construit au niveau de l'Esplanade des Invalides et sur les conséquences en termes de circulation.

Bruno DELGADO répond que la Mairie du 7^e ne dispose pas, pour le moment, d'informations précises à ce sujet, malgré plusieurs relances auprès de Pierre RABADAN, adjoint aux sports de la Ville de Paris et élu en charge des JOP.

Un Conseiller de quartier suggère la création d'un pass réservé aux habitants du 7^e afin de garantir la liberté de circulation des riverains durant les JOP. Esmeralda MONPLAISIR et Bruno DELGADO le remercient pour cette suggestion et indiquent que Rachida DATI soutient cette proposition.

Les élus et les Conseillers de quartier présents s'inquiètent de la gestion des deux sites olympiques au niveau du Champ de Mars, notamment en matière de sécurité.

SC

Une participante demande si la Fashion Week qui se déroule au niveau du Musée Rodin aura bien lieu en 2024, malgré les JOP. Bruno DELGADO indique que cette manifestation pourra logiquement avoir lieu si elle n'implique pas une forte occupation du domaine public, si la logistique de l'événement se déroule au sein du Musée Rodin et ne nécessite pas de bloquer des places de stationnement ou de fermer temporairement la chaussée, par exemple.

Les compétences de la Police Municipale

Bruno DELGADO évoque les missions principales de la Police Municipale :

- **La tranquillisation de l'espace public et des équipements municipaux.**
- **La prévention et la lutte contre les incivilités.**

Esméralda MONPLAISIR ajoute que les agents de la Police Municipale tiennent une permanence chaque samedi au niveau de la rue Cler. Ce moment constitue une occasion d'échanger directement avec les agents de la Police Municipale qui participent à maintenir la tranquillité dans l'arrondissement.

Bruno DELGADO précise ensuite que les agents de la Police Municipale peuvent intervenir et dresser des procès-verbaux (des PV) dans les situations suivantes :

- **Stationnement gênant des véhicules :**

Tous les jours, les agents de la Police Municipale interviennent à la demande de Rachida DATI pour sanctionner les situations de stationnement gênant sur trottoir, sur une place réservée aux personnes en situation de handicap ou de stationnement gênant sur la chaussée.

- **Contrôle des trottinettes et des vélos :**

A la demande de Rachida DATI, les Policiers Municipaux sanctionnent les usagers de trottinettes et de vélos qui ne respectent pas le Code de la Route : chaque jour, des PV sont dressés pour circulation sur trottoir ou pour vitesse excessive.

Entre novembre 2022 et février 2023, il y a eu un renforcement des actions de contrôle : plus de 200 PV.

Les Conseillers de quartier se réjouissent des verbalisations contre les usagers de trottinettes et de vélos qui commettent des infractions, et appellent à renforcer ces contrôles.

Esméralda MONPLAISIR précise que les agents de la Police Municipale ne peuvent délivrer ces procès-verbaux que dans les situations de flagrant délit.

- **Chantiers mal tenus :**

Lorsque les habitants constatent des anomalies sur un chantier dans l'espace public et le signalent à la Mairie du 7^e, Rachida DATI fait passer les agents de la PM afin de contrôler si le chantier respecte toutes les règles en vigueur.

- **Terrasses extérieures, éphémères ou pérennes :**

Les Policiers Municipaux ont dressé plus de 1 000 PV pendant la saison des terrasses estivales, et pour plusieurs raisons : nuisances sonores, exploitation de la terrasse estivale au-delà de 22h, chaises et tables qui entravent le bon cheminement des piétons ...

Un Conseiller de quartier demande des précisions sur l'affectation du produit des PV récoltés dans le cadre de ces infractions au Règlement Etalages et Terrasses de la Ville de Paris. Les élus indiquent que cet argent est affecté au Budget Principal de la Ville de Paris.

- **Lutte contre les incivilités du quotidien :**

Bruno DELGADO précise que les agents de la Police Municipale interviennent quotidiennement pour sanctionner les jets de mégots, dépôts sauvages ou déjections canines ...

- **Opérations conjointes entre les Policiers Municipaux et les Policiers Nationaux :**

Josiane GAUDE indique que ces opérations conjointes ont principalement lieu dans le cadre de la lutte contre les vendeurs à la sauvette et les tuk-tuks, notamment au niveau du Champ de Mars.

Bruno DELGADO ajoute qu'il y a également des opérations conjointes au niveau de la place Vauban et de l'avenue de Ségur afin de lutter contre les infractions au code de la route commises lors des rassemblements non autorisés chaque dimanche par des passionnés de voitures de sport.

- **Opérations conjointes entre les Policiers Municipaux et les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau :**

Lorsque Rachida DATI reçoit des signalements d'un SDF qui aurait laissé des déchets dans la rue, les Policiers Municipaux interviennent avec les agents de la DPE pour permettre le bon déroulement de cette opération de nettoyage.

Bruno DELGADO déplore cependant que les moyens et l'équipement des Policiers Municipaux soient assez limités : chaque agent est doté d'un bâton de défense, d'une bombe lacrymogène, d'une paire de menottes et d'un gilet pare-balles.

Bruno DELGADO rappelle que Rachida DATI souhaite donner un **meilleur équipement aux Policiers Municipaux, et notamment qu'ils soient armés, c'est-à-dire qu'ils disposent d'une arme létale** pour pouvoir se défendre en cas de grave danger et donc de pouvoir mieux nous défendre.

L'opération « Le 7^e propre en 7 jours »

Bruno DELGADO présente brièvement le principe des opérations « Le 7^e propre en 7 jours », une véritable innovation lancée par Rachida DATI en 2019.

Lors de ces opérations, des actions de nettoyage renforcé sont menées par les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau dans toutes les rues du 7^e.

Bruno DELGADO annonce ensuite qu'en raison des grèves et des mouvements sociaux, **l'opération « Le 7^e propre en 7 jours » est reportée à la mi-mars et qu'elle aura finalement lieu du lundi 13 au dimanche 19 mars 2023.**

SC

Les élus présents insistent sur la nécessité de continuer à écrire directement au Maire à chaque fois qu'une anomalie est constatée (dépôt sauvage, pied d'arbre mal entretenu, saleté générale d'une rue) ou que les habitants estiment que le nettoyage doit être renforcé dans leur secteur.

Les Conseillers de quartier signalent des dépôts sauvages de vêtements au niveau de la sortie de métro « Varenne ». Bruno DELGADO indique que ce signalement sera transmis à la Police Municipale, à la Direction de la Propreté de la Ville de Paris et à la RATP afin de mettre fin à cette pratique.

Plusieurs Conseillers de quartier regrettent le passage matinal (autour de 6 heures du matin) de certains camions-balayettes utilisés par les agents de la Propreté, notamment au niveau de la rue de Varenne.

Esméralda MONPLAISIR partage ce constat et indique que la Mairie du 7^e va demander aux agents de la Propreté de décaler autant que possible ces passages afin de préserver la tranquillité du voisinage.

Signalements divers

Monsieur Martin HAYE, habitant du quartier Invalides, prend la parole afin de présenter son opposition à un projet immobilier au 71 rue Saint-Dominique. Il précise que de nombreux résidents craignent que ce projet vienne surcharger davantage la densité immobilière du secteur et mettre en péril les espaces verts à proximité.

Bruno DELGADO rappelle que Rachida DATI partage ces craintes et a donc déposé un recours gracieux contre ce projet. En parallèle, la Mairie mène des négociations avec le porteur de projet afin de revoir les contours de cet aménagement et de préserver les intérêts des habitants du 7^e.

Annexe

Gel des travaux de voirie et de réseaux liés aux JOP 2024

Contexte

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Ville de Paris a décidé de geler progressivement les travaux de voirie et de réseaux dans l'ensemble de la Ville. Un système en 4 phases de plus en plus contraignantes sera mis en place.

Le 7^e est concerné par l'ensemble des 4 phases en raison de la présence de 3 sites de compétition dans l'arrondissement.

Calendrier

1. Phase 1 (01/09/2023– 15/03/2024) :

Vigilance sur les travaux : dépose d'instructions techniques systématiques par les opérateurs de réseaux, y compris pour renouvellement de réseaux.

Les opérateurs de réseaux pourront émettre des avis restrictifs ou de protection de leurs ouvrages dans le cadre de ces instructions.

2. Phase 2 (15/03/2024 – 15/06/2024) :

Sanctuarisation des abords des sites : lieux de compétitions, gares, sites sensibles, voies olympiques.

Pas d'autorisation de démarrage de nouveaux travaux dans le 7^e à partir du 15/03/2024. Tous les chantiers devront être soit achevés avec une remise en état définitif de la voirie, soit repliés et mis en sécurité pour le 15/06/2024 (sans déviations piétons/vélos, sans barrière de chantier, sans stockage de matériaux/déchets et sans aucune base-vie).

3. Phase 3 (15/06/2024 – 15/09/2024) :

Il s'agit de la phase d'accueil des visiteurs des JOP. **Aucune autorisation de démarrage de nouveaux travaux dans tout Paris et repli des emprises au 15/07/2024 au plus tard.**

4. Phase 4 (16/09/2024 – 30/10/2024) :

Le but de cette phase est de **faciliter les opérations de démontage** et de **remise en état** des sites olympiques.

Aucune autorisation de démarrage de nouveaux travaux, maintien des emprises repliées. Une seule exception : les travaux de remise en état des sites.